

PATRIMOINE BÂTI PROTÉGÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.421-3° DU CODE DE L'URBANISME



Dans le cadre de l'élaboration de la carte communale et plus particulièrement de la réalisation de l'analyse paysagère, des bâtiments d'intérêt patrimonial ont été repérés.

La commune souhaite aujourd'hui protéger certains de ces éléments afin de préserver le patrimoine bâti de son territoire.

Les éléments qui vont être énumérés sont protégés en vertu de l'article L. 421-3 du Code de l'Urbanisme précisant que :

« Les démolitions de constructions existantes doivent être précédées de la délivrance d'un permis de démolir lorsque la construction relève d'une protection particulière définie par décret en Conseil d'Etat ou est située dans une commune ou partie de commune où le conseil municipal a décidé d'instaurer le permis de démolir. »

Cette liste a été établie par la commission d'urbanisme.

NATURE	LIEU	NUMERO DE PARCELLE
Chapelle	La Bouteveillais	F 86
Chapelle	Le Chatel	AB 170
Chapelle	La Cherbonnelais	F 240
Chapelle	Les Renardières	G 571
Croix	La Croix	B 383
Croix	La croix de la Recouvrance	E 24
Croix	La Croix Janvier	G 144
Croix	La Croix Saint François	E 159
Croix	La Godardière	C 42
Croix	La Petite Artoire	C 567
Croix	La Sauvagerie	AB 108

Croix	Le Chatel	AB 679
Croix	Les Cinq Croix	C 208
Croix	Les Etangs	H 459
Croix	Les Quintaines	F 62
Croix	Mirette	G 320
Croix	RD 19	AB 417
Bâtisse	La Haute Bourdière	A 101
Bâtisse	Le Chatel	AB 683
Bâtisse	Le Rocher Méhalin	B 623
Bâtisse	Les Méhalinains	B 64
Bâtisse	La Haute Vieux-Ville	B 603
Bâtisse	La Basse-Vieux-Ville	C 126
Bâtisse	La Croix de Pierre	AB 109
Bâtisse	La Petite Chapelle	F836
Bâtisse	La Boutteveillais	F 894
Bâtisse	La Cervellière	F 29
Bâtisse	La Sauvagerie	AB 111
Bâtisse	La Métairie	B 192
Bâtisse	Les Mâts	C 513
Bâtisse	La Godardière	C 214
Bâtisse	Belle-Place	C 211
Bâtisse	Launey-Ruet	C 592
Bâtisse	Les Harlays	C 180 à 185
Bâtisse	La Grande Artoire	C 802

Bâtisse	La Petite Artoire	C 724 et C 11
Bâtisse	Le Rocher Balin	C 330
Bâtisse	La Couairie	C 310
Bâtisse	La Bertais	AB 580
Bâtisse	Le Chatel	AB 167
Bâtisse	Le Halay	F 641
Bâtisse	Le Prieuré	F 399
Bâtisse	La Bigaudière	F 472
Bâtisse	Pont Any	F 727
Bâtisse	La Besillère	F 208
Bâtisse	La Cherbonnelais	F 240
Bâtisse	Le Bas Boillon	G 287
Bâtisse	La Rouelle	G 30
Bâtisse	Les Renardières	G 576
Bâtisse	La Taunaye	G 531
Bâtisse	L'Aubourgère	G 933
Bâtisse	Launay Bignon	G 359
Bâtisse	Le Vivier	G 422
Bâtisse	L'Echerpel	F 317 320
Bâtisse	La Verderie	G 250
Bâtisse	La Blottière	G 210
Bâtisse	La Pérouse du Mitan	G 102
Bâtisse	La Basse Pérouse	G 111
Bâtisse	La Porterie	E 163

Bâtisse	Saint François	E 204
Bâtisse	La Maison Neuve	D 145
Bâtisse	Chênedet	D 126 128 130
Bâtisse	La Bebrais	G 504

Sur le plan joint, les bâtiments soumis à permis de démolir sont désignés par ce figuré : ✱

La commune a également souhaité mettre en place un permis de démolir sur l'ensemble du centre-bourg ancien ayant un intérêt patrimonial :

